



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le jeudi 11 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 5 juin 2020

Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première adjointe

Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Emilien GOGUEL-MAZET, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjointes.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Djelloul OUARET, Ludovic DI MEO, Anne OLIVERO, Gaëlle LECOQ, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Bertrand CONNIN, Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Thierry AUDIBERT, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : Gérard GUERRERO par André MOLINO

Secrétaire de séance : Bertrand CONNIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20200611-29-06-2020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/06/2020

Affichage : 15/06/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



=====

DELIBERATION N°29.06.2020

OBJET : PATRIMOINE FORESTIER – Renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône – Désignation d'un(e) élu(e) pour représenter la Commune.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Depuis 2009, la Ville est adhérente à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône, notamment pour les services qu'elle propose :

- Défense des intérêts de la Commune (renforcement du partenariat avec l'ONF...).
- Appui aux élus (animation, formation...).
- Accompagnement des projets bois énergie, mais aussi bois d'œuvre, comme cela a été le cas lors de la construction de la chèvrerie communale.

Cette adhésion renouvelée chaque année, comprend à présent dans le montant annuel de sa cotisation s'élevant à 750 € pour 2020, l'adhésion à l'entité régionale PEFC (Plan Européen Forest Certification).

Compte-tenu des élections municipales du 15 mars 2020 et de l'installation du conseil municipal en date du 23 mai 2020, il nous appartient aujourd'hui de désigner l'élu(e) référent(e), chargé(e) de représenter la Commune au sein de cette association.

Aussi, je vous propose de désigner Monsieur Patrick MAGRO comme représentant de la Ville au sein de cette association.

Il vous est donc demandé d'approuver le renouvellement de l'adhésion de la Ville à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône et la désignation d'un(e) délégué(e).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE

APPROUVE le renouvellement de l'adhésion de la commune de Septèmes-les-Vallons à l'Association des Communes Forestières des Bouches-du-Rhône dont le siège social est situé Mairie de Simiane Collongue - Place de la Mairie - 13109 Simiane Collongue.

DESIGNE Monsieur Patrick MAGRO comme représentant de la Commune au sein de l'Association Communes Forestières des Bouches-du-Rhône

PRECISE que la cotisation annuelle est fixée à 750 € pour l'année 2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Le Maire,

André MOLINO